



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET, série collège (LV2)

publié le 18/05/2011

SESSION 2011

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PREND EN COMPTE CINQ ELEMENTS

- La maîtrise du socle commun
- La note obtenue à l'oral d'histoire des arts
- Les notes obtenues à l'examen final du brevet
- Les notes de contrôle continu
- La note de vie scolaire

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET EST DÉLIVRÉ

Si le candidat obtient au moins 190 points sur un total de 380
et
si la maîtrise du socle commun lui est attestée.

LES ÉVALUATIONS CHIFFRÉES

1) *Le contrôle continu (coefficient 1)*

- ▶ Les notes de 10 disciplines, 10 notes sur 20
(arts plastiques, éducation musicale, EPS, français, mathématiques, technologie, SVT, sciences physiques et chimie, LVI et LV2)
- ▶ Les points au dessus de 10 dans l'option choisie (latin ou DP3)
- ▶ La note de vie scolaire 1 note sur 20

soit un total sur 220 pts

2) *Les épreuves évaluées par examen (coefficient 2)*

- 1 épreuve orale en cours d'année : l'histoire des arts 1 note sur 40
- 3 épreuves écrites terminales :
 - ▶ français 1 note sur 40
 - ▶ mathématiques 1 note sur 40
 - ▶ histoire géographie - éducation civique 1 note sur 40

soit un total sur 160 pts

LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN est attestée par le chef d'établissement lorsque l'équipe pédagogique a estimé que l'élève a validé les sept compétences du socle commun.

Les données relatives à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences sont saisies par les enseignants via l'application « Sconet-LPC ». Les enseignants renseignent les items et les professeurs principaux, suite à la décision collégiale, valident les compétences des élèves.

